

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 3 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/05/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Jean-Paul MOREL à Bénédicte KREBS, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Patrice SAUMON

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Benedicte KREBS a été désigné(e).

DELIB 2019.06.03.9

OBJET : Subvention exceptionnelle au profit de l'OSQ Football

Cyrille CUENOT, adjoint municipal délégué à la vie associative et au sport, informe les membres du conseil municipal que l'OSQ Football organise un déplacement en Italie du 7 au 10 juin 2019 afin de participer au Tournoi international du Lac de Garde.

Ce séjour concerne 36 jeunes de la catégorie U15 accompagnés de 7 éducateurs et parents.

Le cout prévisionnel global du séjour s'élève à 9 750€ répartis comme suit :

- Transport : 3 500€,
- Repas et hébergement : 6 250€.

Le coût initial du séjour était de 295€ / personne. Néanmoins, grâce à plusieurs animations et manifestations (tombola, vente de calendriers, mobilisation de partenaires), l'association a réussi à réduire cette participation à 200€ / personne.

Dans ce cadre et afin de réduire encore la participation des jeunes, l'OSQ Football sollicite la collectivité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 800€, soit 28.7% du coût global.

Considérant l'avis du Bureau municipal du 27 mai 2019,

Considérant la règle du tiers, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 900€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 900€ à l'OSQ Football dans le cadre de leur participation au Tournoi international du Lac de Garde en Italie, 7 au 10 juin 2019.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 03/06/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 6 juin 2019 06/06/2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190603-Imc15398-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.